Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260810-0510_08_2026-DE

DELIBÉRATION - SEANCE DU 10 AOUT 2026

0510_08_2026 Solidarité en faveur des communes

Le dix août deux mille vingt-six, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier GUERVILLY à la mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 31 juillet 2026	
Présents :	Olivier GUERVILLY	Alexandre LE DANTEC
	Odile HERVE	Sophie MENGUY
	Ghislaine COTREL	Eric MORDELET
	Arnaud LE BRAS	René QUEMENEUR
	Laure ROPERS	Raphaël LOUBATON
	Romain LE CABEC (19h00)	Myriam BIDAULT (18h50)
	Gilles LE CALVEZ	
Absents excusés :	Hélène CORBEL	
	Sylvie LE NORMAND	
Absents :		
Pouvoirs :	Arnaud LE BRAS pour Hélène CORBEL	
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Arnaud LE BRAS	

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Clet tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Saint-Clet contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, par un don d'un montant de 1€ par habitant soit un montant total de 877€ à l'***Association des maires de France AMF Aides sinistrés***, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Coordonnées bancaires
Association des maires de France (AMF) :
IBAN : FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506 - BIC : CMCIFR2A
Titulaire : AMF AIDES SINISTRES 41 quai d'Orsay 75007 Paris

Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260810-0510_08_2026-DE

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

DECIDENT de faire un don d'un montant de 1€ par habitant soit un montant total de 877€ à l'***Association des maires de France AMF Aides sinistrés*** ;

AUTORISENT Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Olivier GUERVILLY

MAIRIE DE SAINT-CLET
22260

Le secrétaire de séance

Arnaud LE BRAS